

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances de Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère Adjointe (jusqu'à 20h30) puis de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM.ROSELIER Pascal (arrivée à 20h25), Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan (arrivée à 20h17), DENIS David, LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LE PALLUD Sonia.

Absents excusés: BOURALY Monique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEC Romy (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LE FICHER Yoann (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin

Absents non-excusés : DENIS David

Le Conseil Municipal a désigné Mme Sonia LE PALLUD, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 24

**Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de
l'année 2021**

(Délibération 2022_03_18_03)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu les délibérations 2021-04-09-04, 2021-04-09-05, et 2021-04-09-06, du Conseil municipal en date du 4 avril 2021 approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune ;

a. Compte Administratif - Budget Principal

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, expose le compte administratif 2021 du budget principal, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé.

Elle rapporte que les dépenses de fonctionnement représentent 2 719 750,41 € et les recettes de fonctionnement 5 143 046,73 €. L'excédent de fonctionnement ainsi constitué est de 2 423 296,32 €.

Elle ajoute qu'après avoir enregistré une baisse en 2020 du fait de la crise sanitaire, les charges à caractère général enregistrent une hausse 10,8% pour l'exercice 2021.

En comparaison de l'exercice 2019, la hausse est donc très maîtrisée puisqu'elle ne s'élève qu'à 2,4K€, soit 0,35%.

Les dépenses énergétiques des bâtiments ont été réduites (eau et assainissement), compte tenu de l'absence de facture.

Mais, les fournitures d'entretien et notamment celles liées à la désinfection des locaux scolaires ont augmenté de 7,1K€ par rapport à 2019 et restent sensiblement les mêmes qu'en 2020 avec un montant 12,3K€.

En matière de charges de personnel, l'augmentation s'élève à 8,70% (74 200,68 €). Cette évolution comprend notamment :

- Le maintien de deux services de restauration scolaire nécessitant l'emploi de personnel de surveillance supplémentaire et le renouvellement d'une convention financière de mise à disposition du personnel de l'école privée « Saint-Cyr » ;
- L'embauche en mars 2021 de l'agent en charge des bâtiments communaux et mi-novembre 2021 du responsable du pôle culturel ;
- L'embauche de vacataires pour réaliser la mise sous plis pour les élections départementales de 2021.

Mme Marie-Christine TALMONT informe que les recettes de fonctionnement représentent un montant de 5 143 046,73 € et augmentent de 2%, soit de 100 609,73 € par rapport à l'année précédente.

Les produits des services connaissent une légère hausse de 1,67 % (soit de 3 895,78 €). Cette relative stabilité se justifie par la moindre refacturation de la mise à disposition du personnel communal et du matériel pour la déchetterie de Centre Morbihan Communauté car un montant global de 82 281,96 € a été régularisé en 2020 au titre des années 2017, 2018 et 2019.

En revanche, les redevances et droits des services à caractère de loisirs (43 922,15 €) augmentent considérablement par rapport à ceux de 2020 (28 850,65€) pour atteindre quasiment le niveau des produits enregistrés en 2019 (45 240,70 €).

Ainsi, en est-il également des redevances des services périscolaires qui s'élèvent à 145 954,45 €, contre 103 941,95€ en 2020 et 149 549,20 € en 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui n'est plus composée que de la seule dotation de solidarité rurale (DSR), augmente de 9 975,00 €.

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'Attribution de compensation (AC) 2021 versée par Centre Morbihan Communauté à Moréac a baissé de plus de 5 900 €.

En revanche, compte tenu de la réduction de moitié des bases de foncier bâti des établissements industriels en 2021, les recettes fiscales ont baissé de 489 228,00 €. Cette recette est équilibrée par la compensation d'exonération sur le foncier bâti.

Les recettes issues d'atténuations de charges ont aussi progressé (+73,15%), compte tenu des remboursements assurantiels au regard de l'absence d'agents pour arrêts ou congés divers. Cette recette reste donc ponctuelle et liée aux dépenses de gestion du personnel. Concernant les produits de gestion courante, les revenus des immeubles restent relativement stables au niveau de 53 215,81 € contre 52 127,82 € en 2020.

Mme Marie-Christine TALMONT informe ensuite les investissements 2021 pour des études et des travaux représentent un montant de plus de 1,55 million d'euros : Finalisation de la construction de l'Espace An Ty ROZ (1 199 756,43 €), rénovation de l'accueil de loisirs sans hébergement, et aménagement ludique de sa cour (134 555,34 €), installation de nouveaux columbariums dans le cimetière (65 603,00 €), travaux de voirie (45 316,23 €), étude de sol pour la création d'un terrain de football synthétique et acquisition de robots de tonte au Stade Alfred Le Biavant (25 435,18 €), acquisition de matériels pour le groupe scolaire : Rénovation du parc informatique (16 361,46 €), travaux d'éclairage public (15 905,30€) ...

b. Compte Administratif – Budget d'Assainissement collectif

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif du budget annexe d'Assainissement collectif pour l'année 2021, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle indique que les dépenses d'investissement concernent essentiellement la réalisation de travaux d'assainissement dans les secteurs du Goharnec et du Faisan doré, ainsi qu'à l'impasse des Capucines.

c. Comptes Administratifs – Budgets des Lotissements communaux

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente les comptes administratifs des budgets annexes de la Résidence des Poètes, Résidence de la Sapinière, la Résidence de la Sittelle, de la de la résidence de la clé des champs et d'Energies photovoltaïques pour 2021, en tout point comparables aux comptes de gestion établis par le centre des Finances publiques de Locminé.

Elle précise que le budget annexe de la résidence des Poètes a enregistré en 2021 des travaux de finition de voirie et d'extension d'éclairage public pour un montant de 6 825,65 €.

Elle ajoute que le budget annexe de la résidence de la Sapinière a enregistré en 2021, outre l'acquisition d'une petite parcelle, les frais de suivi de chantier et de travaux de terrassement, de voirie et de réseaux, ainsi que l'aménagement des espaces verts pour un montant global de 129 463,05 €. Elle rappelle que ce budget a enregistré également 5 ventes de lots en 2021 pour un montant total de 70 995,40 €.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle que le budget annexe de la résidence de la Sittelle, créé en 2020 afin de permettre la viabilisation de 7 lots dans le secteur du Goharnec, a enregistré le transfert d'une parcelle du budget communal à hauteur de 45 387,72 €, des études pour l'aménagement à hauteur de 12 419,37 € et des travaux d'aménagement à hauteur de 89 798,04 €.

Elle ajoute que le budget annexe de la Clé des Champs a enregistré en 2021 des acquisitions de terrains à hauteur de 140 909,64 € et des frais d'études de 1 942,61 €. Il est destiné à enregistrer les dépenses et recettes générées par la réalisation de 34 lots dont le prix est de 40 €/m² TVA sur marge incluse.

Elle annonce également que le budget annexe Energies photovoltaïques, créé par délibération du conseil municipal du 21 mai 2021 afin d'enregistrer l'activité de production et de distribution d'énergie issue de l'installation de panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'accueil de loisirs, a enregistré, en 2021, les dépenses relatives à l'acquisition et l'installation des panneaux acquis initialement sur le budget principal. Elle rappelle afin d'assurer l'équilibre de ce dernier, que le budget principal l'a abondé d'une subvention de fonctionnement de 4 000,00 € et d'une subvention d'investissement de 25 000,00 €.

En l'absence de questions et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 de Moréac.

Considérant l'accord unanime des conseillers municipaux, Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal ne s'y opposant pas, l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'année 2021 font l'objet d'une seule et même délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Approuve les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes,**

- **Approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

